

## Ce qu'il faut savoir avant de passer commande

La réalisation d'un portrait sur commande dans un style réaliste classique demande beaucoup de temps à l'artiste, ce qui en justifie le prix. Votre portrait ou celui d'un être cher ne sera jamais une œuvre d'art comme les autres. Réalisée spécialement pour vous et représentant une personne à laquelle vous êtes particulièrement attaché, vous ne la regarderez jamais avec indifférence.

Dans la plupart des cas, pour des raisons pratiques (ou pour ménager une surprise), les travaux sur commande sont réalisés d'après photos, sans contact direct de l'artiste avec le modèle. Une visite en atelier, accompagné de celui-ci, est bien sûr envisageable et même souhaitable, dans la mesure du possible. Elle permet de saisir des expressions familières, ou des détails physiques qu'une photo ne restitue pas toujours fidèlement : une carnation de peau subtile, les nuances d'un regard...

Un portrait réussi est un portrait dans lequel, au-delà de la ressemblance, vous retrouverez un être cher et l'émotion des sentiments qu'elle vous inspire. C'est pourquoi, il est essentiel que vous me décriviez avec précision sa personnalité et les liens qui vous unissent, afin que je puisse lui donner vie sur la toile. Je vous prête mes mains, mais mon regard sur le modèle doit se substituer au vôtre.

Afin d'éviter toute déception, il importe de choisir soigneusement les photographies que vous me fournirez : idéalement des tirages couleur sur papier au format 18 x 24 ou des clichés numériques en haute définition, de bonne qualité en termes d'éclairage, de contrastes et de netteté.

Il est conseillé de sélectionner des instantanés représentatifs de la personnalité du sujet, pris à des moments privilégiés de votre vie. Il serait dommage de n'attendre d'une toile et d'un artiste que la reproduction fidèle d'un portrait posé en studio, sauf s'il reflète parfaitement à vos yeux, l'image de la personne que vous souhaitez immortaliser.

Le cliché que nous aurons retenu ensemble me servira de modèle pour saisir la ressemblance, mais je peux intégrer le portrait dans une mise en scène ou sur un fond différent de l'original. Tout est possible (dans la limite d'exigences dont les difficultés techniques remettraient en cause les forfaits proposés), il suffit de s'accorder en préalable à l'exécution d'un avant-projet.

Le portrait de la reine Elisabeth est une fantaisie de ma part, destiné à démontrer ma dextérité avec une célébrité pour référence. Je sais aussi faire sobre.

## Contrat pour la réalisation d'un portrait sur commande

**Préambule** — Le contrat type (ci-dessous) engage mutuellement M. Patrice SERVAGE, artiste peintre professionnel établi au 53 rue de Belfort, 92400 Courbevoie, dit : « *l'artiste* » et un particulier ou un être moral souhaitant lui passer commande d'une toile, dit : « *le commanditaire* ».

— Tous les échanges concernant des formalités de nature contractuelles se feront en français, par écrit, au moyen de courriers postaux ou par courriel. Les échanges verbaux concernant des questions ou des précisions utiles pourront s'effectuer par téléphone.

— En cas de litige, le tribunal des Hauts-de-Seine de Nanterre (juridiction d'implantation de l'atelier de l'artiste) serait seul habilité à trancher.

— L'artiste s'engage à retourner, après usage, tous les documents personnels fournis par le commanditaire pour l'élaboration du projet, ainsi qu'à une stricte confidentialité.

**Étape 1** — **À distance**, le commanditaire adressera à l'artiste, par tous moyens (numériques ou postaux), une demande écrite de projet où il exprimera ses souhaits. Le sujet, l'ambiance et la taille de la toile seront précisés. Il accompagnera son courrier d'une sélection de documents photographiques permettant à l'artiste d'estimer sa tâche et de lui soumettre un avant-projet.

— **En atelier**, les deux parties procéderont ensemble à la sélection d'un tirage photo convenant aux souhaits exprimés verbalement par le commanditaire, que l'artiste transcrira sur papier pour validation du commanditaire, sur place ou par retour de courrier.

**Étape 2 — Dans tous les cas**, après étude et acceptation du projet par l'artiste, celui-ci établira un devis en double exemplaire, reprenant les termes de la demande et en chiffrant l'exécution complète. Si la demande sortait du cadre des forfaits proposés, ce document préciserait le surcoût engagé. Il en serait de même pour les frais de livraison si celle-ci devait être effectuée hors France métropolitaine. Le devis inclura en outre une date raisonnable de livraison possible, (tenant compte des délais de séchage indispensables avant manipulation et transport). Le présent « **contrat pour la réalisation d'un portrait sur commande** » sera imprimé au dos des deux exemplaires du devis, pour rappel. Un avant-projet sera joint (en double exemplaire lui aussi), sous forme d'un photo montage, imprimé sur papier, à taille réelle, (réalisé à partir des documents photographiques fournis). Il matérialisera l'aspect général de l'œuvre finale, telle que l'envisage l'artiste et la soumet au commanditaire.

**Étape 3 — A / Le commanditaire est satisfait par la proposition de l'artiste.**

Il conserve un des deux devis (ainsi qu'un des deux avant-projets) et retourne à l'artiste :

— **1)** Le second devis daté, signé, précédé de la mention manuscrite : « *Lu et approuvé, bon pour exécution* », qui prendra alors valeur de « bon de commande ferme ».

— **2)** Le second montage photo numérique, lui aussi daté, signé et précédé de la mention manuscrite : « *Lu et approuvé, bon pour exécution* » (qui servira de modèle à l'artiste).

— **3)** Un chèque bancaire établi à l'ordre de l'artiste, libellé en euros, d'une valeur de 50 % (cinquante pour cent) de la somme globale, en guise d'acompte. (Cette somme couvre le temps consacré par l'artiste à l'élaboration de l'avant-projet, le coût d'achat du matériel nécessaire à la réalisation de l'œuvre et l'entame de son exécution).

**Étape 3 — B / Le commanditaire n'est pas satisfait par la proposition de l'artiste.**

**Premier cas — Le commanditaire souhaite abandonner son projet.**

Il en informe l'artiste par écrit, sans aucun dédit de sa part.

**Deuxième cas — Le commanditaire souhaite modifier sa demande initiale.**

Il envoie ses critiques et le détail des modifications qu'il souhaite voir apporter.

L'artiste procède à la refonte de l'avant-projet et lui retourne deux nouvelles épreuves corrigées. Si le remaniement envisagé remet en cause la difficulté de sa tâche ou le format de l'œuvre, tel qu'initialement estimé, l'artiste accompagnera son envoi d'un nouveau devis (en deux exemplaires), fondé sur la base de la nouvelle demande.

**Lorsque le commanditaire s'estimera satisfait**, il reprendra la procédure normale à l'**Étape 3-A** du présent contrat, avec les documents adéquats.

**N.B.** Après deux rejets consécutifs, et malgré la volonté du commanditaire de poursuivre l'étude d'un avant-projet, l'artiste se réserve la possibilité d'abandonner le projet en déclinant la commande.

**Étape 4 —** À réception du devis signé (ayant valeur de bon de commande ferme), du photo montage de référence précisant « Bon pour exécution » et après encaissement du chèque d'acompte, l'artiste s'engage à entamer l'exécution de la toile dans les plus brefs délais. À chaque étape d'avancement il fera parvenir (de préférence par courriel) une photo de l'œuvre en l'état. C'est pourquoi, un commanditaire, qui ne souhaiterait pas donner suite à sa commande en cours d'exécution, ou qui refuserait de la solder, ne pourrait prétendre récupérer tout ou partie de son acompte, qui resterait acquis à l'artiste, ainsi que l'œuvre entamée, dont celui-ci conserverait la propriété et la libre jouissance.

**Étape 5 —** À l'achèvement du portrait, l'artiste enverra deux tirages photos en couleurs, sur papier 18 x 24, représentant l'œuvre en l'état. Le commanditaire lui retournera l'un des deux, daté, signé, mentionnant de sa main la formule : « *Bon pour acceptation de l'œuvre produite* », accompagné du chèque soldant sa commande.

Après séchage de la peinture, le tableau sera vernis, puis, sous un délai d'un mois (voir **N.B.** ci-dessous), expédié à son commanditaire avec une facture de vente, sous emballage sécurisé, en colis assuré et recommandé avec accusé de réception.

**N.B.** Compter un délai raisonnable, pour séchage, de deux semaines avant vernissage et de deux semaines supplémentaires après cette opération (soit en tout un mois), avant d'envisager une manipulation de l'œuvre et sa livraison en parfaite sécurité. Toute accélération de ce processus de finition, souhaitée par le commanditaire **sur sa demande écrite**, engagerait sa seule et entière responsabilité, excluant toutes réclamations, en cas de dégradation ultérieure de la pâte ou du vernis de surface.